COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT

ARC-Urunana
RDI-Rwanda Rwiza
Initiative des Grands-Lacs pour la paix (IGL-P)
Institut Seth Sendashonga pour la citoyenneté et la démocratie, asbl.

Réf. : 06.2026/RAC/RDI/ISCID/IGL-P

Berne, Bruxelles, Ottawa, 27 août 2026

Objet : Pour une paix durable, la sécurité régionale et la démocratisation dans les Grands Lacs

La persistance de l'instabilité sécuritaire dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) demeure un obstacle majeur à l'avènement d'une paix durable et à la concrétisation de la stabilité et de la prospérité économique portées par les mécanismes d'intégration régionale, au premier rang desquels l'Accord de Paix de Washington du 4 décembre 2025, conclu sous les auspices de l'administration du président Trump.

Malgré les engagements pris lors de cette signature, la région continue de subir des pillages systématiques à grande échelle, prolongeant une crise humanitaire intolérable qui n'a que trop duré; trois décennies déjà.

Nous saluons l'implication constante des partenaires internationaux engagés dans la mise en œuvre de l'Accord de Washington, en particulier les États-Unis d'Amérique, l'Union Africaine et l'État du Qatar. Nous tenons également à souligner les efforts soutenus de la RDC, qui démontre de façon constante son attachement indéfectible au dialogue constructif et au strict respect du droit international.

À l'inverse, nous exprimons notre profonde préoccupation face aux agissements et aux manquements répétés de l'État rwandais, administré par

le Front Patriotique Rwandais (FPR-Inkotanyi). De nombreux rapports concordants attestent de la présence de forces militaires rwandaises sur le territoire souverain de la RDC; une violation flagrante du droit international et de l'intégrité territoriale congolaise.

Selon ces mêmes sources, des éléments des Forces Rwandaises de Défense (FRD) sont directement impliqués dans de graves exactions contre les populations civiles. L'examen de la gouvernance du FPR-Inkotanyi, au pouvoir depuis juillet 1994, révèle des dérives structurelles incompatibles avec les principes fondamentaux de l'État de droit.

À ces préoccupations s'ajoute la diffusion, par certains responsables et relais officiels ou proches du pouvoir rwandais, de discours de propagande dans les médias locaux comme sur les réseaux sociaux. Ces communications contribuent à la polarisation de la société, à la stigmatisation de certaines catégories de la population et, dans certains cas, à la propagation de discours assimilables à de l'incitation à la haine ou à la violence. La gravité de tels propos est d'autant plus grande lorsqu'ils émanent de responsables publics ou de personnalités disposant d'une forte capacité d'influence sur l'opinion.

Le recours à la propagande, à la désinformation et à un langage hostile à l'encontre de groupes ou de personnes identifiés comme des adversaires politiques, ethniques ou régionaux constitue un facteur supplémentaire de préoccupation. Il crée un environnement dans lequel la contradiction politique peut être présentée comme une menace à la sécurité nationale, tandis que les voix dissidentes, les opposants et les organisations critiques sont dépeints comme des ennemis de l'État ou de la nation.

Une telle instrumentalisation du discours public est incompatible avec les principes de responsabilité des autorités publiques, de pluralisme démocratique et de respect des droits humains. Elle appelle une vigilance accrue de la part des organisations internationales, des mécanismes régionaux de protection des droits humains, des médias indépendants et de la société civile; notamment quant à la traçabilité des discours publics, à leur contexte, à leurs auteurs et à leurs conséquences potentielles sur les populations concernées.

Ces éléments doivent être examinés dans leur ensemble : présence militaire alléguée en RDC, atteintes aux populations civiles, restrictions de l'espace politique et civique, répression des voix dissidentes, recours à la propagande et à des discours susceptibles d'alimenter la haine. Leur accumulation soulève des questions majeures quant au respect, par les autorités rwandaises, de leurs obligations internationales et des principes universels de protection des droits humains.

Ces préoccupations ne doivent cependant conduire ni à une généralisation, ni à un amalgame entre les autorités en place et l'ensemble de la population

rwandaise. Il est essentiel de distinguer les choix, les politiques et les discours des dirigeants de la volonté et des aspirations de la société rwandaise dans toute sa diversité. Une part significative de cette société; acteurs politiques, organisations de la société civile, intellectuels, citoyens engagés; exprime aujourd'hui sa pleine disponibilité à s'impliquer activement pour mettre fin à cette trajectoire.

Ces forces vives sont déterminées à contribuer à l'avènement d'un Rwanda respectueux de l'État de droit, des libertés fondamentales et de ses obligations internationales, et à œuvrer pour que le pays cesse d'être un facteur de tensions et d'instabilité dans la région des Grands Lacs. Elles plaident pour une rupture avec les politiques d'agression, de confrontation et de polarisation, au profit d'une approche fondée sur le dialogue politique, la réconciliation, la coopération régionale et le respect de la souveraineté des États.

Dans cette perspective, l'engagement de ces forces démocratiques et citoyennes constitue un levier essentiel pour ouvrir une nouvelle trajectoire politique, permettant au Rwanda de jouer un rôle constructif dans la recherche d'une paix durable et dans le développement socio-économique de l'ensemble de la région des Grands Lacs.

La richesse minière de la RDC devrait servir de levier de développement pour offrir aux populations locales un avenir empreint de dignité. Or, les circuits d'exploitation illicite alimentent un drame humanitaire qui affecte près de 9 millions de Congolais.

Cette situation ne saurait être tolérée plus longtemps. Nous exhortons la communauté internationale à soutenir les efforts des acteurs rwandais désireux d'une transition vers la démocratie, et à adopter des mesures contraignantes pour amener le FPR à s'engager dans le dialogue.

L'État rwandais devrait impérativement s’engager :

1. A la libération immédiate et inconditionnelle de l'ensemble des prisonniers d'opinion et des prisonniers politiques.

2. Au rapatriement digne et sécurisé de tous les réfugiés rwandais.

3. A la Mise en place d'un plan d'urgence humanitaire visant à enrayer la crise alimentaire au Rwanda.

4. A l’ouverture effective de l'espace politique à la société civile et à l'ensemble des sensibilités de l'opposition.

5. A la Cessation immédiate de toute mesure de répression visant les civils, les professionnels des médias et les opposants politiques.

6. Au Retrait sans délai de tous les éléments des FRD présents sur le territoire de la RDC.

7. Au dialogue inter-rwandais inclusif, en concertation avec les forces vives rwandaises, en vue d'une transition démocratique.

Le peuple rwandais aspire profondément à la concorde et à des relations de bon voisinage. Le blocage actuel est le fruit d'une gouvernance qui ne représente plus les aspirations de sa propre population. Si la communauté internationale n'accompagne pas les forces de changement internes pour s'attaquer à la cause réelle de l'instabilité régionale, la région des Grands Lacs demeurera exposée à des cycles de violence aux conséquences irréparables.

Fait le 28 août 2026

Ottawa,	ARC Urunana	Sikubwabo Maximilien	
Bruxelles,	RDI-Rwanda Rwiza	Kayibanda Hildebrand	
Bruxelles,	Institut Seth Sendashonga pour la citoyenneté démocratique (ASBL)	Kabagema Jean Claude	
Berne,	Initiative pour la paix dans la région des Grands Lacs (ASBL)	Ingabire Julienne	